OFPG

Organisme de formation professionnelle généraliste

FORMATION

FORMATION IAS NIVEAU 2 INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - HABILITATION/CAPACITÉ PROFESSIONNELLE

Classe virtuelle
E-learning
Blended Learning

Siège social : 61, rue de Lyon 75012 Paris
Téléphone : 0183641615
Siret : 918710559 00017
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 65724 75

FORMATION

Formation
IAS NIVEAU 2
Intermédiaire en Assurance - Habilitation/Capacité professionnelle

Durée : 150 heures

Tarif : E-learning / 1080 €

Niveau requis :
Aucun prérequis spécifique

Public cible :
Personnes souhaitant devenir intermédiaires en assurance ou renforcer leurs compétences dans le domaine de l'intermédiation en assurances (Niveaux I et II)

Modalités pédagogiques :
Formation en ligne (e-learning) comprenant des cours interactifs, des ressources pédagogiques, des quiz, des études de cas et des évaluations.

Points forts de la formation :

1. Programme conforme à l'arrêté réglementaire pour l'obtention de l'habilitation/capacité professionnelle des intermédiaires en assurance.
2. Formation en ligne (e-learning) permettant une flexibilité dans l'apprentissage et l'accès aux ressources pédagogiques.
3. Utilisation d'études de cas et d'évaluations pour favoriser l'application pratique des connaissances.
4. Suivi pédagogique et assistance technique disponibles pour les apprenants tout au long de la formation.

Validation des acquis : Évaluation finale à la fin du parcours de formation, une évaluation sous forme de quiz sera proposée à l'apprenant. Celui-ci devra obtenir un score minimum de 70% de bonnes réponses pour réussir l'évaluation et obtenir la certification. En plus de la certification, l'apprenant recevra également le livret de stage nécessaire pour son inscription auprès de l'Orias, conformément aux exigences réglementaires.

Délais et modalités d'accès : Délais et modalités d'accès : Le programme de formation sera accessible en ligne, ce qui permettra aux apprenants de suivre les cours à leur propre rythme et selon leur disponibilité. Les participants pourront accéder aux ressources pédagogiques et aux modules de formation à tout moment, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les délais d'accès seront flexibles, permettant aux apprenants de commencer la formation dès validation leur inscription.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous encourageons les participants ayant des besoins spécifiques en matière d'accessibilité à nous contacter au moment de leur inscription, afin que nous puissions prendre en compte leurs besoins particuliers et leur offrir un soutien adapté tout au long de la formation.

PROGRAMME

Titre de la formation : IAS NIVEAU 2 Intermédiaire en Assurance -

Durée : 150 heures

Objectifs de la formation :

1. Acquérir les connaissances générales sur le secteur de l'assurance.
2. Comprendre le fonctionnement des entreprises d'assurance.
3. Maîtriser les différentes catégories d'assurance.
4. Comprendre le rôle de l'intermédiation en assurance et la relation avec le client.
5. Connaître les aspects juridiques et réglementaires liés à l'intermédiation en assurance.
6. Comprendre les spécificités des assurances de personnes, de biens et de responsabilité.
7. Appréhender les assurances vie, la capitalisation et les contrats collectifs.
8. Savoir évaluer les risques, présenter les garanties et tarifer les contrats.

L'UNITÉ 1 ET 2 SONT OBLIGATOIRES, ET VOUS DEVEZ CHOISIR L'UNITÉ 3 SEULE OU L'UNITÉ 3+4 OU L'UNITÉ 4 SEULE.

Unité 1 : Les fondamentaux de l'assurance

1.1. Introduction au secteur de l'assurance
1.2. Les entreprises d'assurances et leurs activités
1.3. Les opérations d'assurance et les contrats d'assurance
1.4. Les catégories d'assurance et leurs caractéristiques
1.5. L'intermédiation en assurance : rôle et responsabilités
1.6. La relation avec le client en assurance
1.7. Lutte contre le blanchiment d'argent dans le domaine de l'assurance

Unité 2 : Les assurances de personnes

2.1. Les assurances de personnes liées aux risques corporels : incapacité, invalidité, décès
2.2. Les assurances de dépendance
2.3. Les assurances complémentaires santé

Unité 3 : Les assurances de personnes - Assurances vie et capitalisation

3.1. Analyse des besoins en assurance vie
3.2. Les différents types de contrats d'assurance vie
3.3. Les spécificités des assurances de capitalisation

Unité 4 : Les assurances de personnes - Contrats collectifs

4.1. Les assurances de groupe
4.2. Les contrats collectifs au profit des salariés

Conforme à l'Arrêté du 11 juillet 2008 modifiant l'Arrêté du 23 juin 2008 portant homologation des programmes minimaux de stage de formation des Intermédiaires en Assurance et des salariés de Niveaux 1 et 2 (Arrêté ECET0816434A). Ce programme couvre les connaissances et compétences requises pour exercer la profession d'intermédiaire en assurance, telle que définie par l'article L.511-1 du Code des assurances.